**CAS ROCHECLAIRE**

**Ressource 1 : Evolution du marché de l’eau**

Selon l’étude conduite par le cabinet spécialisé EAUDIT, le marché des eaux minérales (plates et gazeuses) connaît actuellement une passe difficile.   
Seules les marques qui conduisent aujourd’hui une stratégie « développement durable » semblent épargnées. Mais il n’est pas sûr que cela suffise à inverser la tendance. *« Inutile de se voiler la face, la tendance de fond n’est pas bonne, le marché des eaux baisse d’environ 2 à 3% chaque mois »,* analyse Sandrine Ponet, spécialiste des boissons sans alcool chez EAUDIT.   
Même si tous les produits ne sont pas affectés de la même manière, les eaux plates (qui représentent 67% du marché des eaux minérales en 2008) sont particulièrement touchées, les ventes ont ainsi plongé de plus de 30% en volume sur le premier semestre 2009.   
Raison invoquée : la crise, qui conduit le consommateur à faire des choix, et à revenir à l’eau du robinet ou à privilégier les marques à bas prix de la grande distribution.   
De leur côté, les partisans de l’eau du robinet et les écologistes accusent l’industrie de l’eau embouteillée de générer des déchets et des dépenses énergétiques importantes liées au transport de ces produits par camion de leur lieu de production à leur lieu de consommation.   
Pour se différencier et renforcer la notoriété de leurs marques, les industriels développent des actions « développement durable ».   
Ainsi, Nestlé Waters France réactive l’une de ses marques, Valvert, avec pour slogan « l’eau à l’état sauvage » et une bouteille en **PET\*\*** alimentaire recyclé.   
De son côté, la marque Wattwiller communique de plus en plus sur la qualité exceptionnelle d’une eau « zéro nitrates ».   
Dans un marché de plus en plus tiré vers le bas par les marques distributeurs (MDD), celles qui réussiront ce positionnement sont sans doute les mieux placées pour résister au retournement actuel du marché, et préserver leurs marges.   
L’arrivée sur le marché de dispositif permettant de filtrer l’eau constitue une menace supplémentaire. Brita par exemple argumente sur le goût et la qualité que ses dispositifs de filtration apportent à l’eau du robinet. Ces dispositifs présentent un intérêt environnemental, en limitant la production et le rejet des bouteilles en plastique, de quoi séduire une catégorie de consommateurs de plus en plus sensibles aux problématiques écologiques

La tendance observée sur les eaux plates se retrouve également sur le marché des eaux gazeuses, mais de manière nettement moins prononcée, même si la concurrence s’intensifie depuis une dizaine d’années. Les eaux gazeuses ne sont pas non plus directement substituables par de l’eau filtrée, ou de l’eau du robinet.  
Toutefois on voit apparaitre des dispositifs permettant de faire des sodas ou de l’eau gazeuse a la maison   
Enfin, les professionnels notent un engouement croissant des consommateurs pour une eau gazeuse de qualité, particulièrement appréciée sur les tables des cafés-hôtels restaurants (CHR). Autant d’atouts qui conduisent les grands groupes, mais aussi les PME à occuper ce créneau

\*\*Le polyéthylène téréphtalate (PET) est un plastique utilisé pour la fabrication de bouteilles

**Ressource 2 : la surveillance de la qualité de l’eau**

Extraite de son gisement, l'eau minérale naturelle ne doit pas être exposée à des risques susceptibles de dégrader sa qualité originelle.   
L'eau est d'abord puisée en profondeur grâce à des équipements adéquats et parfaitement protégés (forages, puits, etc.). Elle n'entre jamais en contact direct avec l'air ambiant. Elle est acheminée par des canalisations, le plus souvent en acier inoxydable, vers le site d'embouteillage.   
La surveillance de la qualité de l'eau s'effectue par le biais de contrôles biologiques. Elle vise à vérifier la stabilité de la composition minérale et à s'assurer qu'aucune pollution accidentelle n'est survenue.  
La réglementation exige une dizaine de contrôles par jour. L'eau minérale naturelle est l'un des produits les plus contrôlés de l'industrie agroalimentaire.

Tous les deux mois, les autorités publiques de contrôle (AFSSA3 , COFRAC4…) réalisent leurs propres analyses indépendantes, dans des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé. La préfecture et les services compétents de l'État ont en charge le suivi qualitatif et quantitatif des sources d'eau minérale naturelle. « Une directive européenne étend aujourd’hui l’adoption de normes de l’eau de distribution (c'est-à-dire l’eau du robinet) aux eaux minérales », précise le Docteur Gilles-Pascal Husson, de la faculté de Pharmacie de Paris, et président de l’Association scientifique européenne pour l’eau et la santé.